



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 31341

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc soulignant l'intérêt et l'importance du rapport qui lui a été remis le 17 septembre 2003 préconisant « une nouvelle politique périnatale » demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées la suite réservée aux propositions de la mission périnatalité. Cette mission de réflexion proposait notamment une « prise en charge différenciée » de la grossesse et de l'accouchement, « à bas risque » ou à « haut risque ». Il avait d'ailleurs, lui-même, proposé de transformer les services qui ne feraient plus d'accouchements en centres périnataux, afin de « répondre aux besoins de proximité » (Le Monde - 19 septembre 2003).

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que traversent actuellement un certain nombre de maternités et de professionnels de la naissance, et reprenant à son compte la plupart des propositions formulées dans le rapport de la mission périnatalité de septembre 2003, le ministre a annoncé, le 10 novembre dernier, un plan ambitieux de soutien à la périnatalité. Ce plan rappelle les objectifs retenus dans la loi relative à la politique de santé publique : réduire la mortalité périnatale à un taux de 5,5 pour 1 000 et la mortalité maternelle à un taux de 5 pour 100 000. Il s'articule autour de cinq axes principaux visant à garantir plus d'humanité, plus de proximité, plus de sécurité et plus de qualité aux parents et aux enfants, ainsi qu'une meilleure reconnaissance des professionnels de la naissance. Parmi l'ensemble des mesures annoncées, il convient de souligner plus particulièrement l'importance accordée à la mise en place d'une consultation au 4^e mois de la grossesse, la prise en compte de l'environnement psychologique de la naissance, la poursuite de l'effort financier en faveur de la mise aux normes des maternités au regard des décrets de 1998, l'expérimentation des maisons de naissance, le développement des réseaux de périnatalité sur tout le territoire français ainsi qu'un soutien accru aux transports des mères et des nouveau-nés. L'ensemble du plan fait l'objet d'un accompagnement financier important qui s'élève à 274 millions d'euros sur trois ans. Le plan périnatalité fera l'objet d'un suivi attentif à l'instar du plan urgences de septembre 2003. Une commission nationale de la naissance sera mise en place dès début 2005 et associera les professionnels de la naissance aux usagers des maternités pour veiller à la meilleure application possible du plan périnatalité 2005-2007.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31341

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 2003, page 9942

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4837